



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Une demande de dérogation mineure sera entendue à la séance régulière du Conseil municipal qui aura lieu le 5 Août 2024, à 19h00, au Centre Lac-Brome, 270, rue Victoria à Lac-Brome.

Toute personne intéressée par cette demande est invitée à assister à cette séance et y présenter ses observations. La personne peut aussi soumettre ses commentaires ou observations au greffier, Me Owen Falquero, par écrit ou par courriel à owen.falquero@lacbrome.ca, au plus tard à 12h, le 5 Août 2024.

Dérogation mineure no. 624

9, rue Jean-Lapierre, lot 6 365 536, zone URA-27-L15, district de East Hill

Nature et effets de la demande:

Demande visant à construire une clôture de 2,44 m de haut. L'article 38 du règlement de zonage no 596 indique que la hauteur maximale pour une clôture en cours arrière est de 2 m. La dérogation est de 22%.

Donné à Lac-Brome
Ce 17 Juillet 2024

Owen Falquero, B.A., LL.B., J.D.
Avocat Greffier